

# Tarifs mensuels 2024

## CCN Sports-loisirs (conception, fabrication, services et commerce des articles de sport et équipements de loisirs)

### Pour l'entreprise

#### Adhésion collective et obligatoire pour le salarié au régime de base

Au minimum, 50 % de la cotisation du régime obligatoire est pris en charge par l'employeur.

	Essentiel		Bien-Être		Sérénité	
	%	€	%	€	%	€
Régime général	0,82 %	31,68 €	1,28 %	49,46 €	1,74 %	67,23 €
Régime Alsace-Moselle	0,54 %	20,87 €	0,83 %	32,07 €	1,11 %	42,89 €

### Tarifs individuel (cotisation à la charge exclusive du salarié)

#### Adhésion facultative des ayants droit au régime de base

		Essentiel		Bien-Être		Sérénité	
		%	€	%	€	%	€
Régime général	Conjoint	0,80 %	30,91 €	1,29 %	49,85 €	1,81 %	69,94 €
	Enfant	0,50 %	19,32 €	0,76 %	29,37 €	0,82 %	31,68 €
Régime Alsace-Moselle	Conjoint	0,49 %	18,93 €	0,78 %	30,14 €	1,08 %	41,73 €
	Enfant	0,31 %	11,98 €	0,46 %	17,77 €	0,49 %	18,93 €

#### Adhésion facultative du salarié et/ou des ayants droit aux renforts

Régime Général et Régime Alsace-Moselle

	Renfort 1 De Essentiel à Bien-Être		Renfort 2 De Essentiel à Sérénité		Renfort 3 De Bien-Être à Sérénité	
	%	€	%	€	%	€
Adulte	0,52 %	20,09 €	1,04 %	40,19 €	0,51 %	19,71 €
Enfant	0,30 %	11,59 €	0,36 %	13,91 €	0,06 %	2,32 €

La cotisation est exprimée en pourcentage (%) du PMSS: Plafond mensuel de la Sécurité sociale (Valeur du PMSS en 2023 = 3 864 €).

La cotisation en euros (€) est communiquée à titre indicatif et évolue en fonction du PMSS.